



Priska Haueter, présidente & CEO de ChiroSuisse

Communiqué de presse

Présidence de ChiroSuisse – Réélection de Priska Haueter Renforcer encore la position de la chiropratique dans la politique de la santé

Berne, 12 mai 2017 – Depuis deux ans, ChiroSuisse, l’association nationale suisse des chiropraticiennes et chiropraticiens, est dirigée par une femme, Priska Haueter, licenciée ès lettres. La présidente en exercice a été réélue hier, jeudi soir, de l’assemblée générale pour un nouveau mandat de deux ans.

En réélisant Priska Haueter, les chiropraticiennes et chiropraticiens suisses misent sur la continuité, l’expérience et l’excellent réseau de relations que Priska Haueter a su établir ces deux dernières années. Haueter voit les priorités de sa présidence dans le renforcement durable de la position de la chiropratique. La médecine chiropratique, reconnue comme l’une des cinq professions médicales universitaires, est indispensable dans le système de santé suisse. ChiroSuisse est aujourd’hui représentée au sein des principaux organismes de la politique de la santé et entretient des contacts intensifs avec tous ses acteurs. Haueter précise: «ChiroSuisse s’engage notamment aussi dans l’interprofessionnalité. Concrètement, les chiropraticiennes et chiropraticiens sont des médecins de premier recours pour les problèmes de l’appareil locomoteur – leur formation leur permet de poser des diagnostics. La médecine chiropratique est efficace et génère une grande satisfaction des patients, comme en attestent des études. Les chiropraticiennes et chiropraticiens suisses prodiguent des soins médicaux de base et délestent ainsi également les généralistes.» Priska Haueter remercie les membres de ChiroSuisse pour leur confiance.

Questions: Service médias ChiroSuisse, santémédia SA, Grazia Siliberti, mobile 079 616 86 32, info@santemedi.ch

ChiroSuisse est la fédération des chiropraticiens de Suisse et compte quelque 300 membres, exerçant en majorité dans leur propre cabinet. La chiropratique compte parmi les cinq professions médicales universitaires. L’approche du chiropraticien est centrée sur l’appareil locomoteur, notamment la colonne vertébrale et le système nerveux. Les tâches du chiropraticien comportent le diagnostic, le traitement, le conseil et le suivi. Neuf ans d’études et de formation complémentaire en médecine et en chiropratique font de lui un premier interlocuteur compétent.

Des études montrent que les patients sont plus satisfaits et les coûts moins élevés lorsqu’ils consultent d’abord un chiropraticien en cas de douleurs dorsales. Les chiropraticiens sont des médecins de premier recours et leurs études leur permettent de poser des diagnostics. Le traitement est généralement manuel. Dans de nombreux cas, on peut ainsi renoncer à des médicaments ou des interventions chirurgicales.

La chiropratique est une prestation couverte par l’assurance-maladie de base.